

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 28 MARS 2024 Délibération n° 17_28-03-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 22/03/2024 Lieu de la séance : LE TEMPLE-DE-BRETAGNE Date de la séance : 28/03/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, P. BRIAND, J.P BLANC, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, P. CORMERAIS, S. MAURE, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 26 Procurations : 9 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : M. GUILLARD pouvoir à C. TRAMIER N. FLAURAUD pouvoir à J. TATARD D. HARIOT pouvoir à M. LEJEUNE E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE A. FARCY pouvoir à C. SACHOT J. LERAY pouvoir à S. HALLIEN-LANIO M. MÉZARD pouvoir à R. NICOLEAU F. MOREAU pouvoir à P. CORBEL P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : S. PASCO Rapporteur : JP. BLANC
Absent excusé : A. JOGUET	

**SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024 A LA SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE « LE VOYAGE A NANTES »**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation des statuts de la Société Publique Locale « Le Voyage à Nantes » et l'acquisition d'actions de cette Société par Estuaire Sillon.

Considérant la demande de subvention au titre de l'année 2024 en date du 26 février 2024.

SITUATION

Depuis 2007, un partenariat avec « Estuaire Nantes<>Saint-Nazaire » puis « Le Voyage à Nantes » est en place notamment pour la construction et la mise en tourisme de l'Observatoire et de la Passerelle réalisés par Tadashi Kawamata (commune de Lavau-sur-Loire) et de la Villa Cheminée de Tatzu Nishi (commune de Cordemais).

Par courrier du 26 février 2024, la SPL « Le Voyage à Nantes » a informé la Communauté de communes Estuaire et Sillon de sa volonté de poursuivre l'aventure Estuaire pour pérenniser et valoriser le parcours artistique constitué de ses œuvres pérennes dont l'Observatoire et la Villa Cheminée.

Pour ce faire, la SPL sollicite la Communauté de Communes Estuaire et Sillon pour le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 22 500€. Cette subvention participe notamment à la conservation, l'entretien et la valorisation de la Collection Estuaire, en cohérence avec les capacités de financement de chaque collectivité et les engagements d'origine du projet.

BUDGET D'EXPLOITATION DE LA COLLECTION PERMANENTE **(budget prévisionnel 2024)**



(en € HT)	Budget 2024
Conservation des œuvres, entretien et maintenance	(404 472)
<i>dont prestations de services</i>	(264 936)
<i>dont autres frais techniques associés aux œuvres</i>	(3 000)
<i>dont personnel directement affecté à la conservation des œuvres</i>	(136 536)
Loyers	(34 434)
Amortissements des œuvres	(41 406)
Impact du plan de gros entretiens & réparations	(40 000)
Etudes sur la production d'une nouvelle œuvre	
Coûts hébergement, accueil-médiation	(40 000)
Communication	(46 400)
Contrepartie partenaires	
Relations publiques	(8 000)
Assurances et honoraires	(10 400)
Frais généraux	(24 100)
Services partagés de la SPL (marketing, promotion, juridique, finances)	(89 594)
Total Charges	(738 805)
Recettes hébergement Villa Cheminée	42 000
Autres produits	0
Partenariats privés	0
Subvention Nantes Métropole	321 816
Subvention Département	65 000
Subvention Région	75 000
Subvention St Nazaire	40 000
Subventions Communautés de Communes Estuaire&Sillon et Sud Estuaire	32 500
Indemnité d'assurance sur réparation d'œuvres	94 558
Total Produits	670 874
Autofinancement par le Voyage à Nantes	(67 931)

Nantes, le 21 Février 2024

Jean Blaisé

Directeur Général

SPL Le Voyage à Nantes

SPL Le Voyage à Nantes
1,3 rue Crucy - BP 92211
44022 NANTES Cedex 1
Tél. 0892 484 044
N° 452 414 818 0044 - APE 8103Z
SPL au capital de 1 000 000 €

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon de soutenir le Voyage à Nantes dans ses actions,

Considérant que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon a adopté sa nouvelle stratégie de développement touristique, dont l'un des objectifs affichés est de renforcer ses partenariats, notamment avec le Voyage à Nantes.

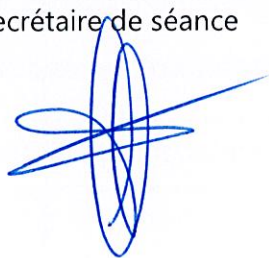
CONCLUSION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- DE VERSER, pour 2024, à la SPL « Le Voyage à Nantes » une subvention de 22 500 €, pour participation au financement de l'entretien et de la valorisation des œuvres de la collection permanente d'Estuaire,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024,
- D'AUTORISER le Président à émettre le mandat correspondant et signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait le 29 mars 2024

Sandrine PASCO
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 05 AVR 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU